La thématique du logement et celle du vieillissement sont fortement liées : 41% des propriétaires éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont entre 75 et 84 ans.

En janvier, le Président de la République s'est d'ailleurs engagé à ce que, d'ici la fin du quinquennat, 80 000 logements soient adaptés aux contraintes du grand âge.

En 2012, grâce à l'action de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), plus de 6 000 personnes-âgées ont bénéficié d'une aide habitat, et plus de 8 000 ont bénéficié d'un kit prévention (aides techniques forfaitaires attribuées pour contribuer à l'adaptation de l'habitat). Le montant des aides habitat et des kits prévention attribuées par l'Assurance retraite s'élève au total à 15,5 millions d'euros. En parallèle, l'Anah dispose d'un budget de 47 millions d'euros consacré à l'adaptation de logements à la perte d'autonomie.

Malgré les efforts de ces deux structures, le nombre de dossiers d'aide à l'habitat augmente difficilement. Le 2 octobre 2013, Cécile Duflot et Michèle Delaunay ont missionné Isabelle Rougier, directrice générale de l'Anah, et Pierre Mayeur, directeur de la Cnav, afin qu'ils élaborent des propositions pour favoriser l'adaptation des logements pour les personnes âgées.

Ces propositions doivent notamment porter sur une meilleure articulation des dossiers entre l'Anah et la Cnav et une harmonisation des actions d'aide et de prévention. Ce rapport a été remis mercredi 11 décembre aux deux ministres, en présence des administrateurs de l'Anah et de la Cnav ainsi que des membres du Club de l'amélioration de l'habitat (cinquante acteurs publics et privés représentant l'ensemble de la filière de la rénovation de l'habitat).

- Consulter le rapport de l'Anah et de la Cnav « Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées »